

Intitulé du stage	Durée (jours)	Condition(s) à remplir par le stagiaire	Objectifs	Dates
FO 1^{er} niveau	5	Manifester un intérêt pour l'action syndicale	Etablir le rôle et la place du syndicat sur le lieu de travail et dans la société Organiser et coordonner le travail dans les structures syndicales et les IRP Donner envie de militer (occuper une fonction syndicale, un poste électif)	<ul style="list-style-type: none"> ● 12 au 16 janvier 2026 ● 01 au 05 juin 2026 ● 14 au 18 septembre 2026 ● 30 nov au 04 déc 2026
Fonctionnement et communication du syndicat	5	Avoir effectué « FO 1 ^{er} niveau » Être membre du bureau ou de la section syndicale, ou en passe de l'être	Connaitre les statuts du syndicat et la signification de « porter le mandat » Acquérir les bases de trésorerie Exprimer une problématique syndicale à l'oral et l'argumenter Conduire une réunion Maîtriser la communication écrite (tracts, page Facebook, adresse mail, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> ● 02 au 06 février 2026 ● 08 au 12 juin 2026 ● 19 au 23 octobre 2026
Savoir négociier	3	Avoir effectué le stage «FO 1 ^{er} niveau » S'adresse principalement aux Délégués syndicaux et délégués syndicaux centraux, aux Secrétaires de syndicat ainsi qu'aux camarades siégeant en CT/CTE se retrouvant en situation de négociation ou participant à la délégation de négociation.	Acquérir une méthodologie simple pour préparer une négociation, la conduire, la suivre et en exploiter le résultat. Les champs de négociation ne sont pas spécialisés.	<ul style="list-style-type: none"> ● 27 au 29 janvier 2026 ● 28 au 30 avril 2026 ● 22 au 24 septembre 2026
Connaître ses droits - 1	3	Avoir effectué le stage «FO 1 ^{er} niveau » Appréhender la recherche dans le code du travail et la Convention collective dans l'activité quotidienne du syndicat.	Appréhender la recherche dans le code du travail et la Convention collective dans l'activité quotidienne du syndicat. Connaître les règles essentielles de la nouvelle représentativité et la méthode du calcul aux élections professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> ● 03 au 05 mars 2026 ● 01 au 03 septembre 2026 ● 24 au 26 novembre 2026
C S E	5	Avoir effectué le stage «FO 1 ^{er} niveau » ou s'engager à le faire. Être membre titulaire du CSE. Impératif : Être pris en charge par CSE	En tant que représentant du personnel au CSE, comprendre l'origine, la mise en place (élections), les missions et le fonctionnement du CSE au regard des orientations et analyses de l'organisation FORCE OUVRIERE	<ul style="list-style-type: none"> ● 16 au 20 mars 2026 ● 02 au 06 novembre 2026
S S C T	5	Avoir effectué le stage «FO 1 ^{er} niveau » ou s'engager à le faire. Être membre CSSCT/ CSE ou référent harcèlement. Impératif : Être pris en charge par l'employeur	En tant que représentant du personnel, appréhender son rôle en matière de santé, sécurité et conditions de travail au regard des orientations et analyses de l'organisation FORCE OUVRIERE	<ul style="list-style-type: none"> ● 29 juin au 03 juillet 2026



Inscription sur e-fo (à partir du 7 novembre 2025)

Année 2026

Sessions de formation syndicale de l'Union Départementale 02

Intitulé du stage	Durée (jours)	Condition(s) à remplir par le stagiaire	Objectifs	Dates
Connaître ses droits - 2	5	Avoir effectué le stage « Connaître ses droits – niveau 1 »	Appréhender la recherche dans le code du travail et la Convention collective dans l'activité quotidienne du syndicat. Connaître les règles essentielles de la nouvelle représentativité et la méthode du calcul aux élections professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Du 22 au 26 juin 2026
Pratique CSD - 2	3	Avoir effectué le stage « Connaître ses droits – niveau 2 »	Appréhender la recherche dans le code du travail et la Convention collective dans l'activité quotidienne du syndicat. Connaître les règles essentielles de la nouvelle représentativité et la méthode du calcul aux élections professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> • 2026 • 2026
Accompagnement mesures disciplinaires	1	Avoir effectué « FO 1 ^{er} niveau » Manifester un intérêt pour l'action syndicale	Comprendre le cadre juridique des sanctions disciplinaires et les obligations de l'employeur Connaître le rôle et les responsabilités du représentant du personnel/conseiller du salarié pour accompagner un salarié en situation disciplinaire. Acquérir les compétences nécessaires pour conseiller efficacement le salarié avant, pendant et après l'entretien.	<ul style="list-style-type: none"> • 13 avril 2026 • 9 octobre 2026
Négociation égalité professionnelle	1		Renforcer les capacités de négociations sur l'égalité professionnelle. Faire monter en connaissance les sections syndicales et instances représentatives du personnel. Affûter l'analyse et la stratégie pour la négociation en entreprise. Essaier des actions concrètes et bonnes pratiques	<ul style="list-style-type: none"> • 2026 • 2026
Santé mentale au travail, risques psychosociaux et action syndicale : comprendre, repérer, agir	5	Avoir effectué « FO 1 ^{ER} niveau » Être élu du CSE, délégué syndical, représentant syndical, militant sans mandat	Permettre aux participants de comprendre les mécanismes des risques psychosociaux, de repérer les situations de souffrance psychique au travail et d'agir efficacement en mobilisant les outils juridiques et syndicaux	<ul style="list-style-type: none"> • Du 28 sept au 02 oct 2026